

## Notice Descriptive du "TRACTEUR SIMAR", type T. 100

**MARQUE :** SIMAR

**TYPE :** T. 100 B

**GENRE :** Tracteur agricole

**Poids total autorisé ou charge :** Véhicule isolé : 950 kgs  
Avec remorque : 3.000 kgs

**Nombre de places assises :** Une

Nom et adresse du Constructeur :

**SIMAR 35, rue de Laney - Acacias - GENEVE**

Nom et adresse du Représentant accrédité :

**PANCHAUD et Cie CHARLEVAL (B-du-Rh.)**

### CONSTITUTION GENERALE DU VEHICULE

**Nombre d'essieux et de roues :** 2 essieux, 4 roues

**Roues motrices :** 2 roues arrière

**Châssis :** tubulaire en acier soudé, forme rectangulaire

Longueur : 1 m. 80

Largeur : 0 m. 55

Dimension extérieure des tubes : 0 m. 055

Dimension intérieure des tubes : 0 m. 045

**Emplacement et disposition du moteur :** Type vertical disposé à l'avant.

**Fixation du moteur et liaison avec le châssis :** Le moteur est fixé la boîte à vitesses laquelle est articulée au châssis par l'intermédiaire des trompettes de la partie « pont arrière ». Le moteur repose sur le châssis par l'intermédiaire de consoles munies de caoutchoucs. Son mouvement de bascule est verrouillé par un gros verrou posé latéralement sur le châssis côté gauche et commandé depuis le siège du conducteur.

**Cabine de conduite :** Néant

### DIMENSIONS ET POIDS

**Empattement :** 1 m. 50

**Voies des essieux :** Voies réglables

Avant : 0 m. 930 - 1 m. 090 - 1 m. 25

A. R. : 1 m. 850 - 1 m. 000 - 1 m. 25

Le changement de voie est obtenu : à l'avant par coulissement de l'essieu ; à l'arrière par montage des roues arrières sur 3 jeux de pattes de fixation différentes.

Essieu avant oscillant dont les roues se mettent à 90° pour les virages sur place.

Freinage automatique de la roue intérieure pour les virages sur place.

**Rayon de braquage :** 1 m. 80

### DIMENSIONS MAXIMA DU VEHICULE CARROSSE :

**Largeur totale** toutes saillies comprises : 1 m. 85

**Longueur totale** toutes saillies comprises : 2 m. 68

**Porte à faux du châssis**, toutes saillies comprises au-delà de l'essieu extrême : Néant

**Hauteur libre au sol :** 0 m. 32

**Poids du véhicule carrossé en ordre de marche :** 950 kgs

**Répartition du poids entre les essieux :** à l'avant : 320 kgs  
à l'arrière : 630 kgs

**Poids total maximum autorisé en charge avec remorque :**  
3.000 kgs

### MOTEUR

**CONSTRUCTEUR :** SIMAR, GENEVE (Suisse)

**TYPE :** T. 100 - Cycle : 4 temps

**Nombre et disposition des cylindres :** 1 vertical

**Emplacement et commande de distribution :** La distribution est à l'avant du moteur. Arbre à cames et soupapes latérales, entraînées par engrenages.

**ALÉSAGE :** 90 m/m

**COURSE :** 104 m/m

**CYLINDREE :** 660 cm<sup>3</sup>

**Taux de compression :** 6 à 1

**Puissance administrative :** 4 CV

**Carburant normalement utilisé :** Essence

**Alimentation :** Par gravité et carburateur Simar à cuve centrale

**Graissage :** Sous pression par pompe à engrenages

**Refroidissement :** Par air (turbine montée sur l'arbre moteur)

**Régime de rotation maximum :** 3.300 t./m.

**Couple maximum :** 2,2 à 3 kg./m. à 3.300 t./m.

### — RESERVOIR DE CARBURANT

**CONTENANCE :** 30 litres

**EMPLACEMENT :** A l'arrière du moteur, sous capot

**Mode de fixation :** Berceau fixé sur la boîte de vitesses

### — ECHAPPEMENT

**Pot d'échappement :** Section cylindrique

**DIMENSIONS :** Longueur : 42 cm.

Diamètre extérieur : 130 mm

Diamètre intérieur : 127 mm

**Position par rapport au réservoir de combustible :** En avant, à gauche

**Efficacité pour l'amorçage des bruits en % :** 20 %

### — DISTRIBUTION ELECTRIQUE

**INSTALLATION :** 6 volts

**BATTERIES :** Ertikon ou Leclanché

## TRANSMISSION DU MOUVEMENT

**EMBRAYAGE** : Au pied monodisque à sec Ferrodo  
**BOITE DE VITESSES** : 6 vitesses avant, une arrière à engrenages droits.  
**TRANSMISSION MOTEUR-BOITE** : Accouplement direct à la boîte à vitesses.  
**TRANSMISSION BOITE-PONT** : Vis sans fin et couronne hélicoïdale.

### DEMULTIPLICATION de la TRANSMISSION

COMBINAISONS de vitesses	RAPPORTS de la boîte	DEMULTIPLICATION totale
1	1/114	1/400
2	1/74,5	1/260
3	1/56	1/157,5
4	1/42	1/101,5
5	1/28	1/45,6
6	1/0,8	1/29,7
Marche arrière	1/31	1/108

Avec des pneumatiques « 8-00 x 24 » dont la circonférence de roulement sous charge est de 3 m. 00 au régime du moteur de 1.000 tours-minutes, la vitesse atteinte est de :

COMBINAISONS de vitesses	VITESSES en kilomètres/heure
1	0,457 km/h.
2	0,705 km/h.
3	1,165 km/h.
4	1,79 km/h.
5	4 km/h.
6	6,15 km/h.
Marche arrière	1,69 km/h.

Au régime maximum du moteur à 3.300 t./m., la vitesse maximum du véhicule ressort à 20,295 km./h. limitée par un régulateur.

**Limiteur de vitesse** : Se compose d'un régulateur centrifuge, mécanique de construction Simar, branché sur le moteur (sur l'arbre de commande de la magnéto) commandant au moyen d'une biele un papillon de fermeture se trouvant dans la pipe d'admission, entre le carburateur et la soupape d'admission. Une manette extérieure au boîtier du régulateur, permet de tendre ou de détendre le ressort du régulateur, pour limiter le nombre de tours du moteur entre environ 2.600 t./m. et 3.300 t./m. Le régulateur est plombé au départ de l'usine de telle façon que le tracteur ne puisse dépasser sur route la vitesse de 20 km./h. en 6<sup>me</sup> vitesse (théor. 3.300 t./m.) quand la manette tend au maximum le ressort. Le régulateur n'a pas de liaison avec la commande du carburateur. Il ferme seulement la conduite d'aspiration quand le nombre de tours du moteur prescrit est atteint.

## SUSPENSION

NEANT

## DIRECTION

A vis sans fin et butée à billes. Le volant de direction commande une vis sans fin qui est enfermée dans un carter étanche à bain d'huile. De ce carter sort un axe qui entraîne un bras valseur. Ce bras commande les biellettes et biellettes de direction par l'intermédiaire d'une longue bielle tubulaire, transmettant le mouvement de l'arrière à l'avant du tracteur et permettant les oscillations de l'essieu avant sans fausser la géométrie de la direction. Les biellettes et biellettes de direction sont articulées au moyen de rotules réglables, munies de graisseurs.

**TRANSMISSION aux ROUES** : Démultiplication : 2,45  
Rayon de braquage : 1 m. 80

## FREINAGE

Freins à tambours à commandes mécaniques. Réglage des mordaches sur deux pivots à excentriques. Garnitures Ferrodo, joints d'étanchéité.

**DISPOSITIF DE FREINAGE** : Frein au pied : agissant par tringles sur les 2 roues arrières. Frein à main : agissant par tringles sur les 2 roues arrières par commandes indépendantes.

Diamètre du tambour : 350 m/m

Largeur des garnitures : 40 m/m

Surface de frottement : 400 cm<sup>2</sup>

Angle de contact des segments : 2 x 140°

**Transmission de commande** : Le frein à pied est placé pour être actionné par le pied droit du conducteur assis sur son siège. Le frein à main est placé en avant et à gauche du conducteur.

**Effort sur surface de frottement** :

Pour frein au pied, rapport : 31,5/1

Pour frein à main, rapport : 60/1

**Roues freinées** : Roues arrières

**Distances d'arrêt à la vitesse de 20 km./h.** : Frein au pied : 6 m.

Frein à main : 8 m.

**Prise de force** : 2 vitesses 540 et 940 t./m. 4 2.700 tours moteur

**Hauteur maxima** : 740 m/m - minima : 690 m/m

## CARROSSERIE

NEANT

## ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

2 phares type Marchal Equilux agréés sous le n° AB.TP.479, placés à l'avant, servant de feux de route et de feux de croisement.

**Feux de position** : Incorporés dans les phares.

**Hauteur** :

**Feux rouges** : Placés au garde-boue arrière. - Hauteur au-dessus du sol : 0 m. 65.

**Dispositifs réfléchissants** : 2, type agréé sous le n° T.P.V. 165.

**Avertisseur de ville** : Person, type TU. 12 P., agréé sous le n° TP. au. 246-247.

### EMPLACEMENT ET MANIÈRE DE POSE DES PLAQUES ET INSCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

1°) Plaque de constructeur portant le nom du type et le numéro d'ordre dans la série, placée sur le tableau de bord à droite ;

2°) Numéro d'ordre dans la série de type gravé sur le tube châssis côté droit ;

3°) Numéro du moteur sur plaque fixée sur la cage turbine, côté droit.

La série de ce type de véhicule commence au n° 173.

Les plaques d'inscription du n° minéralogique sont placées :  
à l'avant : au bas du capot moteur,  
à l'arrière : sur le garde-boue, côté gauche.

# Procès-verbal de Réception

Il résulte des constatations effectuées le 31-1-1958, à la demande des Ets PANCHAUD et Cie, à CHAMPEVAL (B.-du-Rh.), importateurs exclusifs de la Société Industrielle de Machines agricoles rotatives SIMAR, 31, rue de Lancy, Acacias, GENEVE (Suisse), que le véhicule tracteur agricole à moteur SIMAR, n° 173 ci-dessus décrit et présenté comme prototype d'une série SIMAR, type T 100 B, satisfait aux dispositions des articles 39 à 145, 147 à 156 et 161 du décret du 10 Juillet 1954 portant règlement général sur la police de la circulation routière (Code de la Route) et des arrêtés ministériels pris en application.

Vu et transmis :

A Marseille, le 24 Février 1958.

Pour l'Ingénieur des Mines, l'Ingénieur T.P.E. (Mines) délégué  
BESNARD BERC.

A Aix-en-Provence, le 5 Février 1958

L'Ingénieur T.P.E.  
Mines

SERNIECLAES.

....., approuvé et enregistré sous le N° A 1875 58

A Marseille, le 25 Février 1958

L'Ingénieur en Chef des Mines

PERRIN.

## Certificat de Conformité

Nous soussignés, PANCHAUD et Cie, représentants dûment accrédités de SIMAR, 31, rue de Lancy, Acacias, GENEVE (Suisse), constructeur, certifions :

a) Que le véhicule :

Genre : **Tracteur agricole**

Marque : **SIMAR**

Type : **T 100 B**

Numéro dans la série du type : .....

Source d'énergie : **Essence**

Cylindrée (en centimètres cubes) (4 temps) : **660**

Puissance administrative : **4 CV**

Poids à vide : **950 kgs**

Poids total autorisé en charge { Du véhicule isolé : **950 kgs**  
Avec remorque : **3.000 kgs**

est entièrement conforme au type décrit plus haut.

b) Que ce véhicule sort de nos magasins le .....

pour être livré à .....

Fait à ....., le .....

« Toute transformation du châssis de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles 54 à 62, 69 à 81 du code de la route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité ci-dessus doit faire l'objet d'une déclaration à la Préfecture ».